

DPC - Développement Professionnel Continu : Inscription programme Hiver 2019
3 étapes OBLIGATOIRES pour réussir votre « Action DPC » :

Pour vous inscrire à une session de DPC, vous devez faire une double inscription :
 en ligne : sur le site www.mondpc.fr et par courrier postal dès maintenant

(en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de caution de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins);

- 1^{ère} étape : remplir la grille EPP d'auto-évaluation avant le stage après avoir reçu le code d'accès par mail,
- 2^{ème} étape : séquence présentielle (2 jours en Février 2019) au Crowne Plaza Paris (75),
- 3^{ème} étape : remplir le questionnaire d'impact avec votre formateur, après avoir suivi l'étape présentielle.

Je soussigné(e).....

Orthophoniste libéral(e), Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :

Cocher
votre
choix :

Module n°4 : Orthophonie pédiatrique et psychométrie.

Lundi 25 Février de 9h à 17h30 et Mardi 26 Février 2019 de 9h à 17h30

Formateur : Laurent LESECQ, Orthophoniste.

Je m'inscris au module 4 (Réf. de l'action DPC : en cours) entrant dans les Orientations Nationales du DPC 2016-2018 : Orientation n°1 : l'intervention orthophonique dans les troubles développementaux de l'enfant et je joins ce bulletin d'inscription rempli, accompagné d'1 feuille de soins barrée et d'1 chèque de 420 € à l'ordre de l'AEPVLC, et m'engage à être présent durant les 2 jours du module.

Choix du
module 4 :

Module n°5 : Rééducation des difficultés dans l'organisation temporelle chez l'enfant présentant des troubles des apprentissages.

Lundi 25 Février de 9h à 17h30 et Mardi 26 Février 2019 de 9h à 17h30

Formateur : Claudine DECOUR CHARLET, Orthophoniste.

Je m'inscris au module 5 (Réf. de l'action DPC : en cours) entrant dans les Orientations Nationales du DPC 2016-2018 : Orientation n°1 : l'intervention orthophonique dans les troubles développementaux de l'enfant et je joins ce bulletin d'inscription rempli, accompagné d'1 feuille de soins et de 1 chèque de 420 € à l'ordre de l'AEPVLC, et m'engage à être présent durant les 2 jours du module.

Choix du
module 5 :

Module n°6 : Analyses et réflexions sur les études de cas langage oral/langage écrit : difficultés d'évaluation, élaboration des plans thérapeutiques, rééducation et accompagnement.

Lundi 25 Février de 9h à 17h30 et Mardi 26 Février 2019 de 9h à 17h30

Formateur : Monique TOUZIN, Orthophoniste.

Je m'inscris au module 6 (Réf. de l'action DPC : en cours) entrant dans les Orientations Nationales du DPC 2016-2018 : Orientation n°1 : l'intervention orthophonique dans les troubles développementaux de l'enfant et je joins ce bulletin d'inscription rempli, accompagné d'1 feuille de soins et de 1 chèque de 420 € à l'ordre de l'AEPVLC, et m'engage à être présent durant les 2 jours du module.

Choix du
module 6 :

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2019. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2018. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de 851,90 € par orthophoniste, qui se décompose de la manière suivante :
 431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,
 et 420 € pour l'ODPC (l'organisme de formation) que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à un seul module par an sur le site www.mondpc.fr. (Référence de l'organisme AEPVLC : 1817).

Si vous n'avez pas encore validé votre demande de prise en charge DPC en passant par le site www.mondpc.fr, nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli à réception de cette présente fiche d'inscription.

- > pour le FIF-PL, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC), somme limitée à 900 euros par an et par professionnel pour l'année 2018.

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors ce module :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2019. Toutes les informations au 06.95.68.56.74.

Je m'engage à suivre l'intégralité des 2 jours de stage au Crowne Plaza -10 Place de la République -75011 – Paris.

Fait à

Le

Signature faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».